

que de celui d'aller répétant aux gens de sa province et de tout le pays les impressions que lui a laissées la grandeur d'âme du peuple britannique. Je lui laisse cette pensée.

Je désire lui signaler aussi en passant que la partie la plus intéressante de son discours a été celle où il a cessé de consulter ses notes. Cette remarque s'applique également à bien d'autres honorables membres de cette Chambre, y compris moi-même. Laissons donc de côté nos textes. Si l'honorable député de Hull n'avait pas eu à consulter ses notes, son discours y eût encore gagné.

Je recommande particulièrement au premier ministre cette partie des deux discours qui était, pour ne pas dire mieux, des plus flatteuses à son égard, ceci sans aucune idée de sarcasme. A coup sûr, ces deux discours se recommandent à l'attention du premier ministre et ils devraient entraîner comme récompense, j'oserais dire, un siège dans le Cabinet, ou au moins un poste de juge, ou tout au moins un siège de sénateur.

Je propose le renvoi de la suite du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 4 heures et 50 minutes du soir.

Lundi 26 janvier 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

LE PÉTROLE

ABROGATION DE LA LOI D'INSPECTION DU PÉTROLE ET DU NAPHTHE

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre du Revenu national) demande à déposer le bill n° 2 tendant à abroger la loi d'inspection du pétrole et du naphthe.

—La loi d'inspection du pétrole et du naphthe a été d'abord adoptée en 1877, à une époque où l'essence était un sous-produit. L'objet principal de la loi était de protéger les usagers du pétrole d'éclairage contre l'adulteration de ce produit par l'essence. L'essence étant devenue très en demande et d'un usage beaucoup plus considérable, les dispositions de cette loi ne sont plus nécessaires et donnent lieu à une dépense inutile.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

UN DRAPEAU NATIONAL

PROJET DE LOI TENDANT À AUTORISER SON ÉTABLISSEMENT

M. WILFRID LaCROIX (Québec-Montmorency) demande à déposer le bill n° 3 ayant pour objet d'établir un drapeau national.

DES VOIX: Expliquez-vous.

M. LaCROIX (Québec-Montmorency): Ce bill a pour objet d'autoriser le gouvernement à créer un drapeau national pour le Canada, seule nation au monde qui ne possède pas de drapeau national distinctif. Notre pays accomplit librement sa part dans cette guerre et il le fait à titre de nation indépendante et souveraine; il est temps, par conséquent, que nous ayons un drapeau qui exprime la souveraineté du peuple et du Parlement canadiens, de la même façon que le Union Jack représente la souveraineté du Royaume-Uni, c'est-à-dire du Parlement de Westminster.

Un drapeau canadien sera synonyme de liberté nationale, de solidarité des nations du Commonwealth et d'unité nationale; il sera une force de ralliement dans la défense de la nation. De plus, cette question découle comme une conséquence naturelle de l'adoption du statut de Westminster, il y a dix ans, grâce auquel le Canada est devenu nation souveraine.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE SUCRE

RATIONNEMENT AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS—CAPACITÉ DE PRODUCTION DU SUCRE DE BETTERAVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Je désire savoir du premier ministre pour quelle raison le rationnement du sucre est fixé à trois quarts de livre par personne au Canada tandis qu'il est établi à une livre aux États-Unis? De plus, a-t-on pris quelque initiative ou élaboré un plan quelconque en vue d'accroître la production du sucre de betterave en construisant des établissements à cette fin? Si on ne l'a pas fait pourquoi pas?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): C'est une question à laquelle le ministre des Finances (M. Ilsley) aimerait répondre lui-même. Il conviendrait mieux, également, de la réserver et de l'inscrire au *Feuilleton* pour réponse à une séance ultérieure de la Chambre.

NATIONAUX DU JAPON

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU RETRAIT DES JAPONAIS DE LA CÔTE DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Puis-je poser une question au premier ministre? A la suite des nombreuses déclarations paraissant dans les journaux de la Colombie-